



TERMES DE RÉFÉRENCE

Pour consultation relative à l'élaboration d'un projet de valeurs limites générales des rejets en mer.

**Projet de Gestion intégrée des zones côtières de la Région Rabat-
Salé-Kenitra » (GIZC-RSK),**

**Programme d'Assistance Technique et de Renforcement des Capacités Pour un
Développement Durable Inclusif & Résilient aux Changements Climatiques**

N° Award ID du projet: 00105395

N° Project ID du projet: 00106663

SOMMAIRE

I. Argumentaire et objectifs	2
II. Objectifs du projet GIZC-RSK	3
1. Objectif Général	3
Le Département de l'environnement.....	3
2. Objectifs Spécifiques.....	3
3. Procédures de mise en œuvre de cette consultation et règlement des conflits :	4
4. Les résultats attendus du Projet GIZC RSK	4
5. Axes du projet.....	4
III. Clauses techniques et administratives de la prestation	6
1. Objectif de la prestation.....	6
2. Description de la prestation.....	6
3. Procédures de mise en œuvre de cette consultation et règlement des conflits :	6
4. Les missions demandées du prestataire :.....	7
Les prestations demandées par cette consultation se dérouleront en deux missions :	7
5. Les livrables de la prestation à fournir simultanément pour les deux phases.....	8
6. Durée de la consultation	8
7. Les pénalités de retard :	9
8. Les modalités de Paiement :.....	9
9. Équipe de consultation	10
10. Conditions de soumission des candidatures.....	11
IV. Critère d'évaluation de la soumission	12
V. Type de contrat devant être signé avec le prestataire	15
VI. Le suivi de la prestation et confidentialité	15
VII. Date limite et lieu de remise des offres	16
Annexe 1 : Bordereau des prix détaillés.....	17
Annexe 2	18
Annexe 3.....	20
Annexe 4.....	22

I. Argumentaire et objectifs

Au niveau mondial, les milieux marins et côtiers sont les écosystèmes les plus productifs, ils assurent le bien-être d'une population qui dépassera neuf milliards d'individus d'ici à 2050.

Ils régulent le climat mondial et présentent une grande capacité d'adaptation.

Au Maroc, ces écosystèmes participent fortement au bien-être de la population (2% de PIB), et confèrent des services marchands et non marchands aux communautés locales. Ces services sont une source de création de valeur économique, de compétence et d'emplois.

Les principales activités économiques sont exercées au niveau de ce territoire, notamment la pêche, l'aquaculture, l'industrie, le tourisme, le transport maritime, la production d'énergie, le dessalement de l'eau de mer, le nautisme. Ces activités sont parfois complémentaires et souvent antagonistes. En effet, les programmes sectoriels ont des apports socio-économiques considérables mais conduisent irrémédiablement à l'accroissement des pressions sur le littoral. Couplées aux risques climatiques, les pressions exercées par les activités socio-économiques menacent l'équilibre de l'écosystème littoral dans son ensemble.

Sur le plan environnemental et dans un contexte d'extrême fragilité des écosystèmes, le littoral marocain, notamment Atlantique, subit une pression écologique et environnementale particulièrement forte.

Pour inverser cette tendance, le Département de du Développement Durable (DDD) a fait aboutir la promulgation de la loi sur le littoral et il a mobilisé les fonds nationaux et internationaux pour renforcer les capacités nationales en matière de Gestion Intégrée des Zones côtières (GIZC). Avec le concours de la Banque Mondiale, la Région Rabat-Salé-Kénitra s'est dotée de son Schéma Régional du Littoral (SRL).

Le SRL a développé un objectif stratégique qui vise la protection, la réhabilitation et la conservation de l'écosystème littoral, et la prévention des risques de sa dégradation. Cet objectif est traduit en 03 objectifs opérationnels dont le premier est dédié à la lutte contre la pollution sous toutes ses formes et à la réduction de ses impacts.

Cet objectif opérationnel tient sa référence des articles spécifiques de la loi sur le littoral, comme reporté sur le tableau ci-dessous (Cf. le SRL-RSK) :

Objectifs stratégiques (OS)	Objectifs opérationnels (OO)	Liens avec les dispositions de la loi sur le littoral
OS5. Protéger, réhabiliter et conserver l'écosystème littoral, et prévenir les risques de sa dégradation	OO51. Lutter contre la pollution sous toutes ses formes et réduire ses impacts	Alinéa 7 de l'article 8 : Lieux de rejets et emplacement des stations d'épuration et de traitement des rejets liquides Article 37 : Interdiction de tout rejet causant la pollution du littoral et conditionnalités de mise en conformité avec les valeurs limites de rejets Article 38 : Domaine d'application des réglementations de rejets et cas d'exemption de l'interdiction

		<p>Article 38 : Conditions d'application des interdictions de rejets</p> <p>Les articles 39, 40 et 41: Modalités d'octroi d'autorisation de rejet et cas particuliers d'interdiction ou de retrait de rejet</p> <p>Article 42: Compléments de conditions et modalités d'autorisation de déversement et cas spécifiques de non autorisation</p> <p>Article 43: Mise en place de dispositifs de traitement des rejets des activités industrielles, agro-industrielles, des installations touristiques et des élevages</p>
--	--	---

Ainsi, les différentes pressions exercées sur le milieu ne pourront pas être bien évaluées en absence de normes marocaines de rejets dans le milieu marin. C'est ainsi que l'expertise du SRL-RSK a préconisé de contribuer à réaliser les mesures inscrites dans le SRL-RSK, notamment :

- « Finaliser, adopter et appliquer le projet de Décret fixant les valeurs limites de rejets liquides en mer (générales et spécifiques) ».
- « Concevoir et mettre en place des instruments réglementaires et économiques incitatifs pour la lutte contre la pollution agricole dans les zones vulnérables. »

Pour ce faire, le Département de Développement Durable, via le projet GIZC-RSK, lance cette prestation, qui vise dans un premier temps, l'élaboration du projet de valeurs limites générales.

II. Objectifs du projet GIZC-RSK

1. Objectif Général

L'objectif général du projet de la zone côtière RSK est de contribuer au développement de la population locale, à travers des actions concrètes d'amélioration de leurs conditions de vie, tout en assurant une protection et une utilisation rationnelle des ressources côtières et la prévention de la dégradation des écosystèmes naturels.

Partenaire de réalisation PNUD	de du	Le Département de l'environnement
--------------------------------	-------	-----------------------------------

2. Objectifs Spécifiques

- Identifier et élaborer des solutions, des outils et des actions pour contribuer au développement durable, à la protection de l'environnement et à l'utilisation rationnelle des ressources côtières de la Région.

- Promouvoir le capital humain, en particulier les femmes, les jeunes et les professionnels afin qu'ils deviennent des acteurs du développement futur de la région.
- Soutenir la participation active des parties prenantes et de la société civile à la planification et à la gestion des zones côtières de la Région.
- Développer des approches génériques, applicables à d'autres zones côtières.
- Aborder et combattre efficacement les pratiques non durables.
- Intégrer les considérations relatives à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique dans toutes les activités et tout au long de la mise en œuvre du projet.

3. Procédures de mise en œuvre de cette consultation et règlement des conflits :

Le projet GIZC-RSK est mis en œuvre suivant la procédure : Mise en Ouvre Nationale par les Gouvernements des Projets Appuyés par le PNUD.

La mise en œuvre de cette prestation suit les lignes directrices :National Implementation by the Government of UNDP Supported Projects: Guidelines and Procedures

https://www.undp.org/content/dam/undp/library/corporate/Programme%20and%20Operations%20Policies%20and%20Procedures/NIM_for_Government_english.pdf

Règlement des différends juridiques : l'unité d'exécution nationale aura recours aux procédures de la CNUDCI.

4. Les résultats attendus du Projet GIZC RSK

- Proposer une démarche de développement durable de la zone côtière de la Région RSK, basée sur un développement économique en harmonie avec la capacité réceptrice l'écosystème littoral.
- Créer les conditions de mise en œuvre du Schéma Régional du Littoral.
- Encourager le partenariat Public-Privé afin de promouvoir un modèle économique innovant, durable, ciblant la création des opportunités de travail, la qualité, et la valeur ajoutée y compris l'économie bleue.

5. Axes du projet

En se basant sur les objectifs stratégiques et opérationnels du SRL-RSK et les orientations de la Stratégie nationale de développement durable (SNDD) et les engagements du Département du Développement Durable, le projet GIZC-RSK envisage de promouvoir l'approche « Services Ecosystémiques » et ce, à travers trois produits à satisfaire :

- 1) Les Services écosystémiques du littoral de la Région RSK sont mis à niveau pour la préservation des ressources et de la biodiversité dans les SIBEs et les hots spot.
- 2) *Les flux des déchets (en particulier plastiques) sont identifiés, caractérisés, évalués et maîtrisés sur le littoral de la Région RSK.*
- 3) Renforcement de l'observation et de la gestion de l'information sur le littoral de la RSK : SIREDD, Plan de Surveillance de la pollution.

La surveillance continue du milieu marin et côtier, est un outil de base qui permet de comprendre et d'évaluer les effets positifs ou négatifs de l'action anthropique sur ces écosystèmes. C'est dans cette optique que le troisième axe concernant cette prestation est dédié à la surveillance et l'observation de la qualité de l'environnement des écosystèmes des zones côtières et marines de la Région RSK en particulier et la côte atlantique en général.

III. Clauses techniques et administratives de la prestation

1. Objectif de la prestation

Cette consultation, qui s'inscrit dans le cadre de l'activité relative à la mise en œuvre d'un Plan de gestion Intégrée pour les zones côtières de la région de Rabat-Salé-Kenitra a pour objectif d'élaboration d'un projet de valeurs limites générales (VLG) de rejets en mer. Ces VLG seront complétées dans un autre cadre, par les valeurs limites spécifiques de rejets, tel que prévu par la loi sur le littoral N°81_12.

Pour garantir un développement durable et une gestion intégrée du littoral, la loi-cadre n° 99-12 portant charte nationale de l'environnement et du développement durable dispose dans son article 7 que des mesures législatives et réglementaires doivent être prises pour protéger le littoral et les écosystèmes marins. En application de cette loi-cadre, la loi n° 81-12 relative au littoral publiée le 15 octobre 2015 au bulletin officiel a pour objet notamment de préserver l'équilibre des écosystèmes du littoral et de prévenir, lutter et réduire la pollution et la dégradation du littoral.

Cette loi prévoit dans son article 37 la fixation par décret des valeurs limites générales et des valeurs limites spécifiques et un système de registre et d'auto-surveillance ainsi que les méthodes de calcul du montant de la redevance.

2. Description de la prestation

Il est important de préciser que cette prestation concerne toute la frange littorale atlantique. Pour ce faire, en coordination avec l'équipe chargée de l'élaboration du Plan de surveillance de la mer et des côtes de l'Atlantique pour évaluer les pressions exercées sur le milieu marin du littoral marocain dans le cadre du projet GIZC-RSK, le prestataire est appelé à réaliser les tâches suivantes réparties en deux missions :

3. Procédures de mise en œuvre de cette consultation et règlement des conflits :

Le projet GIZC-RSK est mis en œuvre suivant la procédure : Mise en Ouvre Nationale par les Gouvernements des Projets Appuyés par le PNUD.

La mise en œuvre de cette prestation suit les lignes directrices :National Implementation by the Government of UNDP Supported Projects: Guidelines and Procedures

https://www.undp.org/content/dam/undp/library/corporate/Programme%20and%20Operations%20Policies%20and%20Procedures/NIM_for_Government_english.pdf

Règlement des différends juridiques : l'unité d'exécution nationale aurais recours aux procédures de la CNUDCI.

4. Les missions demandées du prestataire :

Les prestations demandées par cette consultation se dérouleront en deux missions :

Mission .1 : Diagnostic et Analyse de l'existant :

La présente a pour objet l'élaboration des Valeurs Limites Générales (VLG) des rejets liquides dans le littoral, et ce conformément à la loi n° 81-12 relative au littoral.

Elle consiste en :

- Consultation et analyse de tous les documents, thèses de recherches et études afférents aux domaines de l'étude (rapports des Bilans de Base Nationaux (BBN), Plan d'Action National de lutte contre la pollution (PAN), rapports de la surveillance MEDPOL, rapports des projets relatifs aux registre des rejets et transferts des polluants, rapports élaborés par les différents départements ministériels et établissements publics sur la pollution du littoral les lignes directrices régionales et internationales, Plans régionaux du PAM/PNUE.....).
- Identification des secteurs et activités qui déversent des rejets dans le littoral y compris les rejets portuaires et touristiques et les rejets des eaux usées brutes ou traitées.
- Réalisation d'un benchmark national et international en matière de l'élaboration des valeurs limites, notamment des pays qui dont le contexte socioéconomique est similaire à celui du Maroc.

Le/la prestataire est appelé(e) à prendre connaissance de l'étude réalisée sur la réutilisation des eaux usées rejetées en mer ainsi que la base de données y afférente auprès de la DRPE et de l'ébauche de projet des valeurs limites de rejets, réalisée par la DCEEAJ, avec la base de données établie par cette étude.

Mission 2 : Élaboration d'un projet de valeurs limites générales de rejets en mer

Conformément aux dispositions de la loi N°81-12 sur le littoral et sur la base des résultats de la 1^{ère} mission et des Plans de surveillance existants (MEDPOL et IMAP), en tenant compte du contexte socio-économique et des spécificités du littoral Atlantique et Méditerranéen, le consultant propose des Valeurs Limites Générales des rejets liquides en mer et dans les embouchures, zones humides ou estuaires connectées à la mer.

Il est recommandé à ce que le consultant s'inspire des méthodologies internationales appliquées dans ce domaine et aussi de la démarche déjà établie pour les VL de rejets dans le domaine public hydraulique, basée sur l'approche BAT (Meilleures technologies disponibles).

Il est aussi recommandé à ce que le consultant tienne compte du rapport sur l'ébauche des VLS et VLG des rejets en mer élaboré par le Département du Développement Durable.

Aussi, le prestataire doit tenir compte des éléments ci-dessous pour proposer des VLG :

- Le benchmark national et international en la matière, notamment des pays qui dont le contexte socioéconomique est similaire à celui du Maroc ;
- L'analyse des exigences de la réglementation nationale, dont la loi sur le littoral 81-12, et des conventions internationales et régionales relatives à la protection du littoral (Convention de minamata, Convention de Barcelone et ses protocoles, notamment le protocole « Tellurique », Convention d'Abidjan et son protocole BASSAM, les plans régionaux de la convention de Barcelone concernant les valeurs limites des polluants prioritaires (DBO5, Hg, Cd, Pb, POPs.....) ;
- Les exigences environnementales, techniques et économiques relatives au contexte national, notamment les procédés utilisés, les systèmes de traitement des rejets ; permettant d'établir les propositions des VL de rejets ;

Au cours de cette mission, le prestataire organise un atelier de concertation avec les partenaires et acteurs concernés. La liste de ces derniers et le déroulé de l'atelier seront communiqués par le prestataire au projet GIZC RSK.

La logistique de l'atelier sera prise en charge par le projet GIZC RSK.

5. Les livrables de la prestation à fournir simultanément pour les deux phases

Le/la prestataire est appelé(e) à produire et présenter les documents suivants :

1. Note méthodologique
2. Diagnostic et Analyse de l'existant (version provisoire et version finale)
3. Le rapport de l'atelier de concertation
4. Proposition de des Valeurs Limites de Rejet Générales (VLG) version provisoire
5. Versions définitives des deux missions avec des notes de synthèse illustrées (photos et cartes) en Arabe, Français et en Anglais

Les livrables en version provisoire seront fournies en format papier en 10 exemplaires, Les livrables en version finales seront fournies en format papier et électronique (20 exemplaires).

Les livrables sont validés par le Comité de Suivi présidé du projet GIZC-RSK.

6. Durée de la consultation

160 jours à compter de la date de prise de service, ce nombre ne comprend pas la durée prise pour les validations provisoires et définitives des livrables.

Ils sont répartis comme suit :

PRESTATIONS		DUREE D'EXECUTION EN JOURS
Proposition d' un projet de VLR en mer	Mission 1 : Diagnostic et Analyse de l'existant	60
	Mission 2 : Proposition de VLR : des Valeurs Limites de Rejet Générales et les Valeurs Limites de Rejet Spécifiques de Rejets	100

Ce délai commencera à courir à compter du lendemain de la date de signature du contrat. Les périodes de validations ne sont pas comprises dans ces délais.

Le calendrier de réalisation de l'atelier sera défini en commun accord entre le prestataire et le maître d'ouvrage.

Personne devant superviser le travail/les prestations du prestataire de services	<i>Le Point Focal désigné de la Direction nationale du projet GIZC-RSK, Membres désignés de la Direction du Contrôle, de l'Evaluation Environnementale et des Affaires Juridiques, de la Direction du Laboratoire National des Etudes et de Suivi de la Pollution, Membres désignés de la Direction Régionale de l'Environnement RSK, PNUD (le coordonnateur national du projet GIZC-RSK)</i>
--	---

7. Les pénalités de retard :

En cas de dépassement du délai global fixé (cf. 4), il sera appliqué de plein droit et sans préavis une pénalité par jour calendaire de retard d'un (01) pour mille du montant du marché sans toutefois dépasser 10% du montant initial du marché. Cette pénalité sera déduite d'office et sans mise en demeure préalable des décomptes des sommes dues au consultant.

8. Les modalités de Paiement :

Le règlement sera effectué par livrable, après la réception et la validation écrite de chaque livrable (après que le prestataire aura eu effectué toutes les modifications demandées par le comité de suivi), selon les échéanciers ci-dessous :

Livrables	Paiements
Note méthodologique	15%
Diagnostic et Analyse de l'existant (version provisoire et version finale) Le rapport de l'atelier de concertation	15%
Proposition de des Valeurs Limites de Rejet Générales (VLG) version provisoire	30%
Versions définitives des deux missions avec une notes de synthèse illustrées (photos et cartes) en Arabe, Français et en Anglais	40%

Les paiements seront effectués par le bureau PNUD MAROC après approbation du Directeur National du Projet GIZC-RSK, Directeur de la Direction du Partenariat, de la Communication et de la Coopération au Département de l'Environnement.

Les paiement seront débité au Titre du Projet: ATRC_DR Atlas Award ID: 00105395 Atlas projects ID: 00106663 00110380, Produit 3

Le PNUD fournit au prestataire une attestation d'exonération de TVA ;

9. Équipe de consultation

Le prestataire doit mobiliser une équipe qui comprendre les profils suivants :

- 1) Un chef de projet ayant une expérience dans la gestion des projets et dans les domaines de gestion du littoral et de la mer, de la pollution, l'assainissement liquide, et ayant de préférence accompli des études similaires
- 2) Expert spécialiste en matière de pollution tellurique avec une expérience dans les rejets industriels et ayant une expérience dans les projets similaires

-Exceptionnellement, le commanditaire se réserve le droit de demander, le cas échéant, le remplacement d'un ou plusieurs consultants au cours de l'exécution de leur mission. Le prestataire devra pourvoir leur remplacement par le recrutement d'un professionnel de qualité au moins égale et ce, dans un délai de huit (8) jours maximums.

10. Conditions de soumission des candidatures

Les offres doivent être déposées sous pli fermé portant le titre de la prestation avec la mention :

A Monsieur le Coordonnateur National « Projet GIZC/ PNUD/DE, à la Direction Régionale de l'Environnement Rabat-Kénitra-Salé sis à :

22, Rue Annargiss, Secteur 16 Hay Ryad- Rabat

Fax : +212 (0) 5 37 57 18 04

Le dossier administratif, les propositions techniques et financières doivent être soumises en trois dossiers distincts sous plis fermés, lesquels doivent être datés et signés.

Et doivent comprendre :

Un dossier administratif :

- Une déclaration sur l'honneur, (modèle en annexe)
- La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent.
- L'original du certificat d'immatriculation au registre de commerce.
- Une attestation délivrée depuis moins d'un an par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale C.N.S.S (ou équivalent dans le pays du soumissionnaire) certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme ;
- L'attestation du percepteur du lieu d'imposition délivrée depuis moins d'un an ou certifiée conforme, certifiant que le soumissionnaire est en situation fiscale régulière ou à défaut de paiement qu'il a constitué les garanties jugées suffisantes par le comptable chargé par le recouvrement. Cette attestation doit mentionner l'activité au titre de laquelle le concurrent est imposé.

Une Proposition technique :

- Une proposition technique avec une méthodologie détaillée de la prestation, avec un chronogramme de mise en œuvre.
- Les tâches assignées à chacun des consultants avec la signature Modèle de déclaration individuelle en annexe 4.
- Les curriculums vitae (CV) des membres de l'équipe cosignés par l'intéressé et le prestataire précisant leurs qualifications, compétences et expériences en lien avec l'objet de la prestation.
- Le CV du chef du projet doit répondre aux critères d'évaluation ci-dessous mentionnés.

Offre financière (en MAD).

Le dossier financier doit comprendre un acte d'engagement dûment signé par le prestataire (modèle annexe 3).

Cette offre doit répondre au modèle à l'annexe 1 et doit tenir compte des charges externes en relation avec les prestations particulièrement les investigations du terrain, si il sont explicitées dans la méthodologie présentées.

Toute différence entre le prix unitaire et le prix total sera recalculée par le DE et le PNUD. Le prix unitaire prévaudra et le prix total sera corrigé. Si le prestataire de services n'accepte pas le prix final basé sur le nouveau calcul et les corrections d'erreurs effectués sa soumission sera rejetée.

IV.Critère d'évaluation de la soumission

A) LA GRILLE DE NOTATION DES OFFRES TECHNIQUES

Eléments d'évaluation	Note
I) Expérience similaire et références techniques du chef de projet	30
II) Méthodologie proposée avec un planning de réalisation	50
III) Qualification et expérience de l'expert proposé	20
Total	100

1 Références du chef de projet (NT1 sur 30 points

NT1.1 sur 15 points

Nombre de prestations similaire (N) réalisées par le chef du projet *	Note accordée NT11
N≥5	15
N[4-2]	10
N=1	5

L'expert précise dans son CV les prestations réalisées similaires

**Prestations similaires dans le domaine objet de la présente demande de soumission : pour chaque référence du chef du projet, le soumissionnaire doit faire une description de l'objet du contrat, la durée, le client, l'année de réalisation, le positionnement dans la prestation (chef de file, sous- traitant...) en précisant, le cas échéant, sa part de contribution dans la réalisation par rapport à la totalité du projet, les coordonnées des personnes à contacter ;*

NT1.2 sur 15 points

Chef de projet.	Barème	Note accordée NT12
Formation académique BAC +5 et plus	Sur 5	
• Doctorat, PhD	5	
• DES ou équivalent	3	
• Master, ingénieur et équivalent	2	
Expérience professionnelle dans le domaine	Sur 10	
• Supérieur ou égale à 15 ans	10	
• De 10 à 15 ans	7	
• Inférieure à 10 ans	5	
Total Note NT1.2/15		

2 Méthodologie, (NT2 sur 40 points)

Evaluation	Critère d'évaluation	Note maximale
Méthodologie excellente :	<p>Approche méthodologique détaillant la démarche méthodologie et comportant des innovations par rapport aux spécifications des termes de référence.</p> <p><i>Le prestataire a pris note de ce qui a été fait en la matière à ce jour à l'échelle nationale et internationale et s'inspire des orientations du nouveau modèle de développement.</i></p> <p><i>Il signifie aussi que le prestataire a développé une méthodologie pour chaque mission avec un apport au-delà des termes des références et détaillants : la description et l'analyse du contexte de la prestation, l'analyse approfondie de la typologie de l'espace littoral et des pollutions qui le menace, la typologie des indicateurs des pollutions et le volet institutionnel et de gouvernance du littoral.</i></p> <p><i>Et en la répartition des tâches des membres de l'équipe en fonction de l'importance et la nature de la prestation avec des échéances précises</i></p>	40points
Méthodologie satisfaisante :	<p>Approche méthodologique reste descriptive des services demandés.</p> <p><i>Le prestataire répond aux services demandés par une description plus améliorée sans apport supplémentaire apparent, et proposant un planning en harmonie avec les processus à accompagner.</i></p>	20 points

	<i>Et en fin la répartition de l'équipe en fonction des tâches bien gérée en fonction de l'importance de la prestation.</i>	
Méthodologie non conforme :	Approche méthodologie qui est incohérente et/ou non conforme aux termes de références.	0 points

3 Qualification de expert proposé (NT3 sur 20 points)

- Expert (e) Expert spécialiste en matière de pollution de la mer d'origines marines et côtières BAC +5 et plus	Barème Sur 20	Note accordée
Formation académique	Sur 5	
• Doctorat, PhD et plus	5	
• DES ou équivalent ou équivalent	3	
• Master, ingénieur et équivalent	2	
Expérience professionnelle dans le domaine	Sur 15	
• Supérieur ou égale à 15 ans	15	
• De 10 à 15 ans	10	
• Inférieure à 10 ans	5	
Total Note NT31/20		

B) TOTAL DE LA NOTE TECHNIQUE

NOTE TECHNIQUE NT= NT1+NT2+NT3	/100
-----------------------------------	-------------

- NB/La note technique (N_T) est inférieure à 50/100 est éliminatoire

C) Jugement financier des offres

NOTE FINANCIERE

NF= 100X MD/M	NF=
Où : MD : désigne le montant de l'offre la moins disante,	
M : désigne le montant de l'offre considérée,	
NF : désigne la note qui sera attribuée à l'offre financière considérée.	

D) JUGEMENT GLOBAL ET DEFINITIF DES OFFRES

N globale = (0.7) x N Technique + (0.3) x N Financière	NG=
---	------------

L'offre qui sera retenue est celle ayant obtenu la note globale la plus élevée.

Remarques importantes :

Les CV doivent être signés conjointement par les personnes concernées et le soumissionnaire ;

Chaque offre technique doit obtenir une note technique minimale globale de 70 /115 points. Une offre ayant obtenu une note inférieure à 70 est écartée.

NB : Les frais de la logistique des ateliers et réunions de présentation des résultats seront pris en charge par le projet GIZC-RSK. Les dates et le lieu de ces rencontres sont fixées par le MO et communiqués au prestataires 10 jours à l'avance.

Le PNUD fournira au titulaire du marché une attestation d'exonération de la TVA.

V.Type de contrat devant être signé avec le prestataire

Contrat de services professionnels

Le Contrat sera adjugé à l'offre ayant obtenu la note « NG » la plus élevée

VI.Le suivi de la prestation et confidentialité

Le pilotage de la consultation sera assuré par un comité de suivi composé de représentants notamment du DE/ DCEEAJ (DAJ)/ DRE RSK /LNESP/PNUD. Ce comité accompagnera le prestataire dans la réalisation de la prestation. Il sera responsable des tâches suivantes :

- S'assurer de la conformité des livrables aux caractéristiques techniques exigées dans les Termes de références ;
- Examiner et émettre des remarques sur les livrables intermédiaires
- Valider les livrables finaux.

L'interlocuteur du prestataire :

*Le prestataire désignera un interlocuteur unique qui traitera directement avec le commanditaire et son mandataire et qui assumera la responsabilité de la gestion de tous les services demandés dans le cadre de cette prestation. Il sera, entre autres, responsable de la programmation, de la planification, et de la coordination des activités. Cette personne sera le « **Chef du projet** ».*

Le Chef du projet devra être en contact permanent avec le DE/PNUD/ DRE-Projet GIZC-RSK.

Secret professionnel et confidentialité

- *Le titulaire et son personnel sont tenus au secret professionnel pendant toute la durée du contrat et après son achèvement quant aux informations et documents dont ils disposent ou qui sont portés à leur connaissance à l'occasion de l'exécution dudit contrat.*

- Ils ne peuvent faire un usage préjudiciable des dits renseignements et documents qui leur sont fournis, pour accomplir leur mission.

VII.Date limite et lieu de remise des offres

Les dossiers seront, sous plis cachetés à Monsieur Le Coordonnateur National S/C du Directeur National du Projet « Gestion Intégrée de la Zone Côtière de la Région Rabat-Salé-Kénitra (GIZC-RSK) », à la Direction Régionale de l'Environnement de la Région Rabat Salé Kénitra sis à :

22, Rue Annargiss, Secteur 16 Hay Ryad- Rabat

Avant le 07 février 2022 à 16h30, date de rigueur.

<p>Personnes à contacter pour les demandes de renseignements (Demandes de renseignements écrites uniquement)</p>	<p>Coordination du Projet de Gestion Intégrée des Zones côtières RSK, (GIZC-RSK), DE/PNUD Direction Régionale de l'Environnement Rabat Salé Kénitra (DRE-RSK) Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable 22, Rue Annargiss, Secteur 16 Hay Ryad- Rabat Fax : +212 (0) 5 37 57 18 04 Les réponses tardives du MO ne pourront pas servir de prétexte à la prorogation de la date-limite de dépôt des soumissions, sauf si le MO estime qu'une telle prorogation est nécessaire et communique une nouvelle date-limite aux soumissionnaires.</p> <p>Date limite de dépôt des demandes d'éclaircissement et des questions 7 jours avant la date limite de dépôt</p>
---	---

VIII.Date, heure et lieu d'ouvertures des offres

Date, heure et lieu d'ouvertures des offres Date et heure : 10 Février 2022 à 10h Lieu : à la DRE-RSK, Rabat.

Annexe 1 : Bordereau des prix détaillés

(S'y conformer strictement pour l'élaboration de l'offre financière)

Appel à consultation relative à l'élaboration d'un projet de valeurs limites générales des rejets en mer.

Appel à consultation AC 02/GIZC-RSK /2022

Désignation des prestations	Unité	Quantité (1)	Prix unitaire (DH HT)(2)	Prix total (DH HT) : (1)x(2)
Méthodologie finale	Forfait	1		
Mission 1 : Diagnostic et Analyse de l'existant	Forfait	1		
Mission 2: Proposition d'un projet de valeurs limites des rejets en mer	Forfait	1		
TOTAL HTVA				
TVA				
TOTAL TTC				

(Cahet et signature)

Le budget devra couvrir tous les frais de l'étude, les déplacements, accompagnement sur terrain, de suivi, d'animation.

Annexe 2

Modèle de déclaration sur l'honneur

- Mode de passation : Appel à consultation AC 02/GIZC-RSK /2022

Appel à consultation lancé par le projet GIZC-RSK, conformément aux procédures de Mise en Ouvre Nationale par les Gouvernements des Projets Appuyés par le PNUD (NIM).

- Objet de la consultation : L'élaboration d'un projet de valeurs limites générales des rejets en mer.

A - Pour les personnes physiques

Je, soussigné :(prénom, nom et qualité)

Numéro de tél.....numéro du fax.....

Adresse électronique.....agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte,

Adresse du domicile élu :.....

affilié à la CNSS sous le n° :..... (1)

inscrit au registre du commerce de.....(localité) sous le n°

..... (1) n° de patente..... (1)

n° du compte courant postal-bancaire ou à la TGR.....(RIB)

B - Pour les personnes morales

Je, soussigné (Prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise)

Numéro de tél.....numéro du fax.....

Adresse électronique.....

Agissant au nom et pour le compte de..... (Raison sociale et forme juridique de la société) au capital de:.....

Adresse du siège social de la société.....

Adresse du domicile élu.....

Affiliée à la CNSS sous le n°(1)

Inscrite au registre du commerce..... (localité) sous le
n°.....(1)

n° de patente.....(1)

n° de l'ICE (Identifiant Commun de
l'Entreprise).....

n° du compte courant postal-bancaire ou à la TGR.....(RIB), en vertu
des pouvoirs qui me sont conférés ;

- Déclare sur l'honneur :

1 - m'engager à couvrir, dans les limites fixées dans les TDRs, par une police
d'assurance, les risques découlant de mon activité professionnelle ;

2 - que je remplie les conditions prévues dans lesdits TDRs;

3- étant en redressement judiciaire j'atteste que je suis autorisé par l'autorité
judiciaire compétente à poursuivre l'exercice de mon activité ;

4 - m'engager à ne pas recourir à la sous-traitance ;

5 – m'engage à ne pas recourir par moi-même ou par personne interposée à des
pratiques de fraude ou de corruption de personnes qui interviennent à quelque titre
que ce soit dans les différentes procédures de passation, de gestion et d'exécution
du présent marché ;

6 – m'engage à ne pas faire, par moi-même ou par personnes interposées, des
promesses, des dons ou des présents en vue de l'influer sur les différentes
procédures de conclusion du présent marché.

7- atteste que je remplis les conditions prévues dans les présent TDRs.

8- atteste que je ne suis pas en situation de conflit d'intérêt tel que prévu les
procédures PNUD et les procédures nationales de passation des marchés publique

9- je certifie l'exactitude des renseignements contenus dans la présente déclaration
sur l'honneur et dans les pièces fournies dans mon dossier de candidature.

10- je reconnais avoir pris connaissance des sanctions prévues et les procédures
de règlement des conflits décrites ci-dessus dans la présente demande à
consultation.

(*) en cas de groupement, chacun des membres doit présenter sa propre
déclaration sur l'honneur.

Annexe 3

Modèle de l'acte d'engagement

A- Appel à consultation AC 02/GIZC-RSK /2022 (1)

- Objet de la consultation : L'élaboration d'un projet de valeurs limites générales des rejets en mer.

Appel à consultation lancé par le projet GIZC-RSK, conformément aux procédures de Mise en Ouvre Nationale par les Gouvernements des Projets Appuyés par le PNUD (NIM).

B- Partie réservée au concurrent

a) Pour les personnes physiques

Je (2), soussigné :(prénom, nom et qualité)
agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte,

Adresse du domicile élu :

Affilié à la C.N.S.S. sous le n° : (3)

Inscrit au registre du commerce de (localité) sous le n°
..... (3)

n° de patente (3)

b) Pour les personnes morales

Je (2) soussigné (Prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise)

agissant au nom et pour le compte de (raison sociale et forme juridique de la
société)

au capita.....

adresse du siège social de la société

adresse du domicile élu

affiliée à la CNSS sous le n° (3) et (4)

inscrite au registre du commerce (localité) sous le n°..... (3) et (4)

N° de patente (3) et (4)

n° de l'ICE (Identifiant Commun de l'Entreprise).....(3) et (4)

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés :

-après avoir pris connaissance du dossier d'appel d'offres concernant les
prestations précisées en objet de la partie A ci-dessus ;

-après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et les
difficultés que comportent ces prestations :

- 1) remets, revêtus de ma signature un bordereau de prix établi conformément au modèle figurant au dossier d'appel d'offres ;
- 2) m'engage à exécuter lesdites prestations conformément au cahier des prescriptions spéciales et moyennant les prix que j'ai établis moi-même, lesquels font ressortir :

- montant minimum hors TVA :(en lettres et en chiffres)
- taux de la TVA:(en pourcentage)
- montant de la TVA :(en lettres et en chiffres)
- montant minimum TVA comprise :(en lettres et en chiffres)
- montant maximum hors TVA :(en lettres et en chiffres)
- taux de la TVA:(en pourcentage)
- montant de la TVA :(en lettres et en chiffres)
- montant maximum TVA comprise :(en lettres et en chiffres)

Le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues par lui en faisant donner crédit au compte(à la trésorerie générale, bancaire, ou postal) (5) ouvert à mon nom (ou au nom de la Société) à (Localité), sous le numéro (RIB)

Fait à, le

(Signature et cachet du concurrent)

- 1) Indiquer la date d'ouverture des plis.
- 2) Lorsqu'il s'agit d'un groupement, ses membres doivent :
 - a) mettre. « Nous, soussignés.....nous obligeons conjointement/ou solidairement (choisir la mention adéquate et ajouter au reste de l'acte d'engagement les rectifications grammaticales correspondantes) ».
 - b) ajouter l'alinéa suivant. « désignons(prénoms, noms et qualités) en tant que mandataire de groupement ».
- 3) Pour les concurrents non installés au Maroc, préciser la référence des documents équivalents et lorsque ces documents ne sont pas délivrés par leurs pays d'origine, la référence à la déclaration faite devant une autorité judiciaire ou administrative ou un notaire ou organisme professionnel qualifié.
- 4) Ces mentions ne concernent que les personnes assujetties à cette obligation.
- 5) Rayer la mention inutile.

Annexe 4

**Modèle de déclaration individuelle de disponibilité
et d'exclusivité des experts
(Engagement individuel de chacun des experts proposés)**

Je, soussigné (nom, prénoms, nationalité) né le (date et lieu de naissance), certifie, en mon nom propre, être disponible pour l'exécution de toutes les tâches et pendant toute la durée du contrat liées à la fonction de comme repris dans la soumission présentée par la société (Dénomination exacte) dans le cadre de l'appel d'offres relatif à.....

De plus, par la présente, je certifie que, dans le cadre du présent projet, je propose mes services exclusivement pour le compte de la société précitée.

Fait à (lieu et date)

Nom et prénom manuscrits,

et signature du déclarant

